

*Proposition présentée par les députés :
MM. Florian Gander, Daniel Sormanni, Thierry
Cerutti, Jean-Marie Voumard, Francisco
Valentin*

Date de dépôt : 17 mai 2021

Proposition de motion pour un développement cohérent des places de stationnement avec bornes de recharge

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le potentiel de l'électromobilité en termes de réduction de la pollution de l'air et de l'empreinte écologique globale ;
- l'intérêt que peuvent susciter les moyens de transport individuels peu polluant comme la voiture électrique, notamment en milieu urbain où la pollution est à saturation ;
- que dans l'optique de réduire les émissions polluantes, mais aussi pour désengorger les grands axes, de nombreuses villes ou collectivités encouragent ces nouveaux modes de transport, par exemple la Ville d'Amsterdam qui a installé 4000 bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- que la mobilité active s'inscrit dans le cadre de la transition écologique, avec une tendance allant vers moins de voitures thermiques individuelles, plus d'électrique, d'autopartage, et de moyens de transport propres,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un plan de modification des places de stationnement actuelles pour favoriser les véhicules électriques dans l'hypercentre en installant des bornes publiques de recharge plus puissantes (50 kW, CC), soit 100 à 200 km d'autonomie en 1 à 2 heures de recharge ;

- à renouveler toutes les places de stationnement supprimées en surface ou en ouvrage par des places de stationnement équipées de bornes de recharge puissantes ;
- à exonérer de paiement l'utilisation des places de stationnement dédiées à ce type de véhicules en limitant la durée à 2 heures consécutives afin de permettre une recharge suffisante et un tournus dans l'utilisation de ces places ;
- à prévoir l'installation de places de stationnement adaptées aux motos et scooters 100% électriques ;
- à entreprendre des démarches avec les partenaires immobiliers cantonaux afin de développer dans les immeubles d'habitations existants et à venir des places de stationnement pour ces véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- à inclure dans chaque nouvel aménagement urbain (immeubles d'habitations, bâtiments et parkings publics, etc.), des bornes de recharge pour véhicules électriques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 2020 on assiste à une augmentation de l'utilisation de la voiture électrique. General Motors, le plus grand constructeur automobile des Etats-Unis, a déclaré que 40% de sa flotte serait électrique d'ici à 2025. Dans le même temps, la Chine, l'un des plus grands marchés intérieurs au monde et le premier marché automobile mondial, a aussi opéré un tournant en faveur de l'e-mobilité, comme en attestent les ventes en forte hausse de véhicules électriques dans ce pays. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont également connu une croissance exponentielle des ventes de véhicules électriques, notamment du fait de l'instauration de politiques publiques favorables à ces moyens de transport.

Parmi les plus petits pays, la Norvège reste un pionnier de l'e-mobilité. L'année dernière, elle est devenue le premier pays où les ventes de voitures électriques ont dépassé celles des voitures propulsées par d'autres sources d'énergie (54% de toutes les nouvelles voitures immatriculées sont dotées de batteries électriques). La Suisse, dont le produit intérieur brut (PIB) est similaire à celui de la Norvège, a établi son propre record de ventes. Le mois dernier, l'objectif du gouvernement fixé dans sa feuille de route de porter la part des nouveaux véhicules rechargeables à 15% d'ici à 2022 a en outre été largement dépassé.

Seul bémol, la Suisse dispose aujourd'hui en tout et pour tout de 5700 installations publiques de recharge, ce qui constitue un frein à l'électrification du parc automobile national, quand bien même le pays prévoit d'installer d'ici la fin 2021 des stations de recharge rapide sur une cinquantaine d'aires d'autoroutes, ainsi que dans la plupart des stations-service.

Toutefois, le principal facteur pouvant influencer le choix d'un acheteur vers l'acquisition d'un véhicule électrique est bien souvent de savoir s'il lui sera facile de recharger sa voiture. A l'heure actuelle, seuls très peu de parkings dans les immeubles d'habitations sont pourvus de bornes de recharge et il y a donc là une véritable réflexion qui devrait être menée en amont par le législateur, comme par le Conseil d'Etat, en vue de remédier à cette situation, de concert avec les différentes régies du canton pour envisager des solutions adaptées. L'Etat pourrait également faire preuve d'anticipation lors des nouveaux aménagements (immeubles d'habitation, bâtiments et

parkings publics, etc.), en installant systématiquement des bornes rechargeables pour véhicules électriques.

La stratégie climatique fixée par le Conseil fédéral qui vise à ramener la Suisse à zéro émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050, avec à cette échéance la volonté à peine voilée d'en finir avec les véhicules à moteur thermiques, n'est qu'une utopie si l'on ne se donne pas les moyens d'agir en conséquence pour y parvenir. C'est un peu comme de croire que l'ensemble de la population va se mettre à utiliser des vélos ou des trottinettes comme unique moyen de locomotion.

Si l'on veut vraiment être cohérent avec les objectifs climatiques nationaux, il nous faudra agir en nous donnant les moyens de nos ambitions, ce qui implique sans doute de développer bien davantage l'offre des bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.